

BRÉSIL

Ceux qui ont tués des membres des forces de l'ordre doivent être traduits en justice

Index AI : AMR 19/023/2006

ÉFAI

Lundi 15 mai 2006

DÉCLARATION PUBLIQUE

Amnesty International condamne sans réserve l'assassinat de plus de 70 personnes à São Paulo ces derniers jours, lors d'attaques menées par le Premier commando de la capitale (PCC), une organisation criminelle.

Plusieurs postes et voitures de police ainsi que des policiers qui n'étaient pas en service ont été attaqués vendredi 12 mai. Les attaques, qui auraient été orchestrées par le PCC, en représailles au transfert de leurs dirigeants vers une prison de haute sécurité, se sont poursuivies pendant plusieurs jours.

Rien ne saurait justifier le recours à la violence criminelle extrême et Amnesty International lance un appel à l'État pour qu'il veille à ce que les auteurs présumés de tels actes soient traduits en justice.

En attaquant ou en tuant des représentants des forces de l'ordre, c'est la sécurité publique de tous les Brésiliens que l'on menace et le droit pour tous d'en bénéficier de manière juste et équitable, a déclaré Amnesty International. Si la sécurité et les droits humains des membres des forces de l'ordre ne sont pas garantis, leur capacité à assurer la protection et à garantir le respect des droits fondamentaux de tous les Brésiliens s'en trouvera affectée.

Après cette vague d'assassinats, il est temps pour les gouvernements de São Paulo et du Brésil de demander combien il faudra de représentants de la loi, de jeunes hommes pauvres, noirs ou métis et de passants innocents tués pour que l'on s'intéresse aux problèmes graves et endémiques du système judiciaire, à l'origine d'un nombre toujours choquant de morts violentes.

Selon Amnesty International, les réactions aux questions de sécurité publique, motivées par des préoccupations électorales, n'ont pas fait diminuer la violence criminelle.

La mise en place de réformes effectives et nécessaires ayant échoué sur le long terme, le système judiciaire et l'administration pénitentiaire ont fini par forger un système qui, selon les mots du ministre de la justice, « *fabrique des criminels* ».

Les forces de la sécurité publique mal préparées et en sous-effectifs ne pourront jamais pallier le vide laissé par l'absence de politique à long terme en matière de sécurité publique et de mesures sociales ciblées, nécessaires pour endiguer des taux extrêmement élevés de violence criminelle.

Amnesty International considère qu'il est du devoir des autorités de l'État de faire respecter la loi. Cependant, l'organisation exhorte les autorités à veiller à ce que toutes les mesures prises respectent les normes internationales relatives aux droits humains afin de prévenir la perte de nouvelles vies humaines.

Complément d'information

Selon nos informations, plus de 60 personnes ont été tuées, parmi lesquelles des membres de la police civile et de la police militarisée, des gardes municipaux, des gardiens de prison, des civils ainsi que plusieurs suspect de droit commun impliqués dans les attaques.

Des émeutes ont éclaté au même moment dans plus de 70 prisons, centres de détention pour adultes et pour mineurs à São Paulo et dans d'autres États. Plusieurs centaines de personnes seraient toujours détenues en otage.

Jusqu'à présent, les autorités ont arrêté 80 personnes soupçonnées d'être impliquées dans les attaques.

Le PCC est une organisation criminelle qui a vu le jour dans les prisons de São Paulo au sein desquelles il aurait assuré sa domination depuis quelque temps. En février 2001, le PCC aurait orchestré une méga-rébellion dans 29 prisons et centres de détention de São Paulo où des émeutes auraient éclaté simultanément.

Son emprise s'étend maintenant au-delà du système pénitentiaire et dominerait la vie des communautés les plus pauvres de São Paulo.

Les méthodes adoptées par les autorités de l'État pour venir à bout du PCC ont eu des effets mitigés. En 2002, les autorités de l'État ont créé le *Regime Disciplinar Diferenciado (RDD)*, ou régime disciplinaire différencié, un système de sanction interne applicable aux prisonniers reconnus coupables d'infractions au sein du système pénitentiaire. Le RDD est contesté, car il bafouerait les normes internationales relatives aux droits humains. ●

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>